



LE MOT DU MAIRE

COVID 19

Depuis le début de la pandémie, le professionnalisme et l'esprit de responsabilité de nos agents communaux, ont permis aux services de la mairie, de rester ouverts et opérationnels. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés.

Concernant l'éducation et le transport des collégiens, je dois rappeler que la commune n'a pas la compétence pour résoudre les problèmes posés par l'une et l'autre. Aussi, nous devons nous plier aux décisions prises par « l'Éducation Nationale » pour le collège ou à « Île de France Mobilités », pour le transport des élèves.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les **20 et 27 juin prochains** auront lieu les élections des **délégués départementaux et régionaux**.

Ce sont des élections importantes car les communes, les communautés de communes ou d'agglomération, les départements et les régions sont toutes les collectivités qui ont l'ensemble des compétences pour les services au public (en dehors de celles réservées à l'État).

Compte tenu de la Covid et de cette double élection, nous avons demandé au Préfet de modifier le lieu de vote afin de pouvoir **assurer une sécurité sanitaire optimum**. Ne doutant pas de la réponse, **je vous informe donc que les élections auront lieu dans la salle polyvalente, située à l'arrière de la mairie. Un fléchage permettra de guider les électeurs. Afin que ceux-ci ne se croisent pas, il y aura une entrée différente de la sortie. Tout sera fait pour que chacun puisse voter dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.**

EAU

Au 31 mars 2021, notre contrat d'affermage, passé avec la Société Française de Distribution de l'Eau, d'une durée totale de 12 ans plus 2 ans de prolongation (accepté par la Préfecture), arrivait à échéance, avec un constat plutôt négatif en fin de contrat.

En effet, notre approvisionnement est assuré par un forage situé sur le côté du stade, sur une nappe captive avec présence de fer, qui nécessite un traitement avant distribution.

Le problème récurrent est un colmatage régulier des crépines et du forage nécessitant le remplacement fréquent de la pompe de forage et provoquant ainsi une perte de productivité aggravée chaque année et l'arrêt, depuis deux ans, de vente d'eau à la CACP, sachant que cette vente permettait d'équilibrer le budget de ce service.

Par ailleurs, la loi nous oblige à réaliser un périmètre de protection autour du forage. Après étude d'un hydrogéologue diligenté par le conseil départemental (qui a la compétence pour cette étude), un premier rapport indiquait que la présence du forage en plein centre bourg ne permettait pas une sécurité optimum. Un avis défavorable a donc été posé.

Avis que j'ai contesté auprès du Département qui a désigné un deuxième hydrogéologue. Son rapport n'était pas encore finalisé mais s'orientait vers une décision identique.

A ce stade, compte tenu du problème du forage et de ses conséquences, trois possibilités :

1. Continuer avec le forage actuel mais avec une augmentation importante du prix de l'eau, l'obligation de devoir acheter de l'eau à la CACP et risque important de devoir fermer le forage si confirmation du 1er avis défavorable
2. Rechercher un autre forage en dehors de la partie urbanisée mais avec un risque d'échec élevé et des investissements lourds à réaliser et pour conséquence, un prix de l'eau fortement augmenté, sans certitude de pouvoir vendre de l'eau à la CACP
3. Compte tenu de ces incertitudes, rechercher une source d'approvisionnement hors de notre commune.

Le 12/12/2019, a eu lieu une délibération du conseil municipal sur le choix de gestion et la procédure DSP (contrat d'affermage)

Le 22/10/2020, un avis de publicité a été envoyé sur la plateforme "la centrale des marchés" et la gazette du Val d'Oise

Le 15/12/2020 était la date de réception des candidatures. Une seule offre de la société française de distribution de l'eau (VEOLIA) a été reçue et analysée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage

Le 7/01/2021, la commission spéciale de délégation du service public a rendu son avis. La hausse moyenne de la proposition, compte tenu des problèmes rencontrés avec le forage, est de 17,8% avec les risques évoqués ci-avant.

Nous décidons d'entamer une négociation avec l'entreprise.

Les réunions des 19 janvier et 8 février 2021 permettent d'affiner l'offre et au final de se diriger vers une sécurisation de l'approvisionnement par achat d'eau à 100% à la CACP.

En effet c'est de l'eau nano-filtrée et adoucie (décarbonatée) donc de très bonne qualité.

Le 15 février, nous avons reçu l'ultime proposition de la SFDE dont l'offre entraîne une hausse moyenne annuelle d'environ 58 euros pour 120m³. (Consommation moyenne d'une famille de 4 personnes).

Cette hausse serait amortie par les économies réalisées par le consommateur compte tenu de la faible dureté de cette eau qui ne nécessite plus d'appareil adoucisseur.

De plus afin de limiter la hausse aux consommateurs, nous avons décidé de financer sur le

budget "eau" (plus de 300 000 euros de fonds propres en investissement) plusieurs investissements nécessaires plutôt que les insérer dans le contrat.

Le conseil municipal a validé ce choix le 17 mars 2021.

Sur un sujet aussi important, il m'a semblé indispensable de vous informer de façon détaillée.

FINANCES COMMUNALES

Le 13 avril 2021, le conseil municipal a validé le compte admiratif 2020 et le budget primitif de la commune et du service eau, sans augmentation de la fiscalité.

Vous trouverez le détail de ces budgets sur notre site internet.

Toutefois, vous devez savoir que le gouvernement, après avoir pris la décision de supprimer définitivement la taxe d'habitation sur plusieurs années, avec la totalité en 2022, a décidé de donner aux communes la part départementale de la taxe foncière, pour compenser la perte financière subie par celles-ci.

Auparavant, le contribuable devait régler le foncier bâti à la commune (taux : 8,5% + 17,18% au département) À partir de cette année, la part départementale de 17,18% reviendra à la commune (pour compenser la perte de la taxe d'habitation) Cette opération ne change rien pour vous, contribuables.

POINT TRAVAUX

ÉCOLES : EXTENSION DE LA CANTINE

Les travaux sont en cours de finalisation. En tout état de cause, nous serons prêts pour accueillir des élèves supplémentaires à la rentrée prochaine. En effet, 69 nouvelles familles arrivent, entre mai et fin juillet, dans le nouveau lotissement « Domaine de la Viosne » (constructions sur le terrain vendu par SNCF RÉSEAU).



TERRAIN SYNTHÉTIQUE

La réalisation d'un terrain synthétique, ouvert aux jeunes de notre commune, hors entraînement du club, est en cours et devrait être finalisée à la mi-juin.

Pendant cette période de construction, nous avons décidé d'ouvrir la moitié du terrain, côté SNCF, pour permettre aux jeunes de pratiquer leur sport dans le respect des décisions gouvernementales en matière de réunions sportives.



PROJET SPORTIF

Nous avons en projet la réalisation d'un plateau sportif multigénérationnel qui serait situé à la suite du terrain de basket : ce plateau pourrait recevoir une station de fitness et cross training, un atelier de motricité, des appareils de fitness pour séniors et sédentaires qui

seraient installés par la société AIRFIT.

Une subvention sera sollicitée et suivant la date de son attribution, la réalisation pourrait être fin 2021 ou 2022.

CIRCULATION ET VOIRIE

Dans les semaines et mois à venir, nous allons augmenter le nombre de rues à vitesse maximale de 30 KM/H (notamment rue de la République, rue H. Guyétand, rue Pasteur, rue Victor Hugo). Cette liste est non-exhaustive à ce jour.

Enfin et c'est important, il y a encore trop de véhicules qui stationnent en totalité sur les trottoirs, empêchant la circulation des piétons dans des conditions sécurisées.

Je ne souhaite pas faire intervenir la gendarmerie mais si cela devenait nécessaire je le ferai.

Par ailleurs, nous avons un énorme problème avec un garage installé dans le cœur du village et qui monopolise les places de stationnement.

Je recherche avec la gendarmerie les solutions légales mais contraignantes pour améliorer cette situation, mais il faut admettre que c'est très compliqué.

MÉDIATHÈQUE



Les travaux de la médiathèque sont terminés. Il ne reste plus que le téléphone et l'installation de la fibre pour avoir la capacité de fonctionner. Le déménagement devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. Cette nouvelle médiathèque, dont la surface est multipliée par 3 par rapport à l'emplacement actuel, suscite de nombreuses réflexions auprès des élus, de la bibliothécaire et des bénévoles qui cherchent à proposer de nouvelles animations pour le public et les scolaires



Dès l'ouverture, nous projetons de mettre en place des horaires d'ouverture plus étendus, notamment pour accueillir les jeunes et pour mettre en place un **véritable accueil numérique (plusieurs postes seront installés) pour répondre aux besoins personnels ou administratifs de tous ceux qui le demanderont.**



APPEL A PROJET

La commune est propriétaire d'un terrain de 1600 m² avec un petit chalet en bois, situé chemin de Montgeroult, en périphérie des zones habitées.

Notre souhait est de le transformer (avec quelques travaux d'aménagement) en jardins partagés, avec des habitants réunis en association, afin de permettre une production locale, d'organiser des animations et de prodiguer des conseils sur les pratiques etc... Des règles pourront être instituées sous le contrôle de personnes responsables.

Ce pourrait être une association indépendante à créer ou rattachée à la Maison pour Tous, par exemple.

Merci par avance à toute personne intéressée de bien vouloir m'en informer.

LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA VIOSNE »

Après un long délai de construction, les 36 maisons individuelles et les 33 appartements (répartis dans deux bâtiments) sont terminés. Les premiers habitants ont commencé à emménager début mai.

Sur ces 69 logements, 32 ont été achetés par CDC habitat (bailleur social - filiale de la caisse des dépôts et consignation), 18 maisons individuelles et 14 collectifs.

Nous avons, hélas, peu de contacts avec le constructeur Edouard Denis suite aux désaccords sur un projet de réalisation de plusieurs autres appartements et nous avons du mal à obtenir des informations fiables.

Nous attendons des nouveaux habitants, qu'ils inscrivent au plus vite en Mairie, les enfants d'âge scolaire (en maternelle et/ou primaire)

SMIRTOM

Merci par avance de bien prendre connaissance de l'info que vous avez déjà reçue du SMIRTOM, rappelée, pour l'essentiel, dans cette info du mois.

FRET

Réunis en collectif, les maires et les associations de riverains ont perdu l'action intentée en justice contre ce projet. De ce fait, il pourra circuler des trains de fret jour et nuit sur la ligne J.

Malgré les réunions en visioconférence avec la SNCF les 31 mars et 9 avril derniers, j'ai profondément déploré l'absence de contacts avec les responsables et donc le manque d'informations sur ce qui était prévu pour protéger les riverains. A ce jour, toujours aucun contact.

Dans ces conditions, je remercie par avance les riverains de bien vouloir m'informer par courrier ou par mail à l'adresse suivante : contact@boissy-laillerie.fr (en indiquant en objet : « Fret ») s'ils ont été, ou pas, contactés par la SNCF et si oui, quels aménagements ou travaux de protection il leur a été proposé. Par ailleurs, ont-ils constaté la circulation de ces trains, notamment la nuit et quels ressentis peuvent-ils exprimer.

FIBRE

En principe, la fibre est maintenant installée sur tout le territoire. Le Réal, qui avait été oublié par Val d'Oise Fibre, doit être desservi progressivement par ORANGE.

N'hésitez pas à m'informer en cas de problèmes pour l'installation de la fibre. Votre demande sera transmise au directeur de Val d'Oise Fibre.

Il semblerait que nous soyons la commune qui ait le pourcentage d'abonnés le plus faible du Vexin !!!

**Bonne lecture à toutes et tous
Prenez bien soin de vous et de vos proches
Très cordialement
Michel GUIARD**



Nouvelles inscriptions aux **Colis de Noël**

Madame, Monsieur,

si vous êtes né en 1951,
si vous êtes né avant cette date et que vous venez

d'emménager dans la commune

N'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le 14 aout 2021 pour recevoir votre colis de Noël.
Pour tout renseignement merci de contacter la mairie au 01 34 42 10 05

Veuillez noter qu'aucun courrier ne sera envoyé personnellement.

Le Maire : M.GUIARD